

## **Un diocèse soutient la décision d'établissements scolaires publics d'interdire le port du chapelet autour du cou**

**Author :** Rédaction RC

**Categories :** [Divers](#)

**Date :** 14 octobre 2010

Qu'on se rassure, il ne s'agit pas dans l'esprit de l'administration d'écoles publiques de la 11ème circonscription de Colorado Springs (Colorado) d'interdire une expression de la foi, par ailleurs garantie par le 1er Amendement, mais de refuser aux élèves de le porter comme un collier autour du cou, car c'est un signe d'appartenance de certains gangs criminels de la ville, et que des élèves catholiques de ces établissements scolaires se sont plaints de la trivialisation de cet instrument de piété réduit à n'être qu'un ornement vestimentaire, une sorte de bijou, popularisé par la chanteuse Madonna qui ne passe pas pour favoriser la piété catholique... L'official du diocèse de Colorado Springs a d'ailleurs soutenu la décision de l'administration qui suggère aux élèves de porter le chapelet autour du cou s'ils le veulent mais sous la chemise. Évidemment, l'association de "défense" des "droits de l'homme", l'American Civil Liberties Union (ACLU), conteste la décision de l'administration scolaire et le soutien qu'elle a reçu des autorités diocésaines, précisément au nom du 1er Amendement... Et vous, êtes-vous d'accord ou opposé à cette décision particulière ?